



DOSSIER INSCRIPTION CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

A compléter et à remettre en Mairie avant le **30 Juin 2021**

L'INSCRIPTION CANTINE NE SERA VALIDÉE QU'APRES RÈGLEMENT DES FACTURES EN COURS

Réservé à l'administration Q.F. 2020 _____

Q.F. 2021 _____

Non fourni

ENFANTS

NOM de l'enfant : _____	NOM de l'enfant : _____
Prénom : _____ Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/>	Prénom : _____ Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/>
Date de naissance _____ Classe/Enseignant _____	Date de naissance _____ Classe/Enseignant _____
MATERNELLE <input type="checkbox"/> ELEMENTAIRE <input type="checkbox"/>	MATERNELLE <input type="checkbox"/> ELEMENTAIRE <input type="checkbox"/>
Repas standard <input type="checkbox"/> Repas sans porc <input type="checkbox"/>	Repas standard <input type="checkbox"/> Repas sans porc <input type="checkbox"/>

FOYER FISCAL ACTUEL

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale Divorcé(e) /Séparé(e) Veuf(ve)
 Assistante familiale Autre

Foyer où réside l'enfant : Parents Père Mère Autre

<input type="checkbox"/> Parent 1 <input type="checkbox"/> Tuteur, Tutrice	<input type="checkbox"/> Parent 2 <input type="checkbox"/> Tuteur, Tutrice
Nom : Prénom :	Nom : Prénom :
Profession :	Profession :
N° et nom de voie :	N° et nom de voie :
Code Postal : Commune :	Code Postal : Commune :
fixe portable Adresse mail	fixe portable Adresse mail
professionnel	professionnel

Possibilité pour les parents séparés ou divorcés de créer deux dossiers différents avec un planning alterné

RESPONSABLES DES PAIEMENTS

DESTINATAIRE FACTURATION Parent 1 Parent 2 Autre responsable légal

Je soussigné(e) : Madame _____ Monsieur _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à prendre en charge le règlement des factures de restauration scolaire de mon enfant.

Pennautier le

Signatures

COMMANDE REPAS

* cocher jours fréquentation

*CANTINE REGULIERE	LUN	MAR	JEU	VEN

CANTINE OCCASIONNELLE *	
----------------------------	--

SI GARDE ALTERNEE, CHAQUE PARENT DOIT EFFECTUER L'INSCRIPTION ET COMMUNIQUER SES SEMAINES

SEMAINES PAIRS *	
---------------------	--

du au

SEMAINES IMPAIRS *	
-----------------------	--

du au

* cocher d'une croix dans case
préciser dates

Date du 1^{er} jour de fréquentation de votre enfant à la cantine (**Obligatoire**) : _____

Les inscriptions ou ré-inscriptions doivent impérativement être amenées en mairie **avant le 30 Juin 2021**.
Elles ne seront définitives qu'après règlement de toutes les factures en cours.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION A LA CANTINE

Les photocopies des pièces suivantes (**dans le cas contraire, photocopies payantes**) :

- justificatif de domicile récent (- de 3 mois)
- avis d'imposition **2020**, (si non fourni pour l'année scolaire 2020/2021) et avis d'imposition **2021** (sur les revenus 2020 que vous recevrez fin août, début septembre) du foyer actuel. A fournir avant fin SEPTEMBRE 2021*. (pour les personnes vivant en concubinage, les deux feuilles d'imposition).

ATTENTION!

Seul l'avis d'imposition détermine le prix du repas

***En l'absence de ce document, le tarif/repas le plus élevé sera appliqué à partir du 1^{ER} OCTOBRE 2021.**

Pour les personnes ne souhaitant pas fournir les avis d'imposition, cocher la case suivante

(dans ce cas le tarif le plus élevé sera appliqué)

Méthode de calcul du Q.F. :

Le prix du repas est fonction du quotient familial calculé comme suit : Détail salaires et autres revenus salariaux (avant abattement) du ou des avis d'imposition du Ménage *divisé par 12 (Nombre de mois) divisé par le Nombre de parts* noté sur le ou les avis d'imposition.

TARIFS REPAS (*Délibération du conseil municipal n°13/2021 du 6 avril 2021*)

Q.F. Inférieur à 700 €	2.20 €
Q.F. Supérieur ou égal à 700 € et inférieur à 1100 €	3.30 €
Q.F. Supérieur ou égal à 1100 €	3.80 €

DES RECEPTION DE LA FACTURE

Il vous est demandé de vérifier le nombre de repas facturés. En cas de réclamation, veuillez le faire avant l'édition de la facture suivante. Toute contestation ultérieure ne sera pas prise en compte.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande et m'engage :

1. **A acquitter la facture mensuelle des repas dans les délais**
2. **Prévenir** le secrétariat mairie en cas d'absence selon la procédure ci-après. A défaut le repas non annulé sera facturé.
3. **Inform**er de tout changement concernant l'adresse de facturation, numéros de téléphones(s), ainsi que tout autre modification.
4. **Accepter** les modalités de fonctionnement de la cantine.
5. **Avoir pris connaissance** des modalités d'inscription.

A Pennautier, le

Signature du destinataire facturation.

Si le payeur ne peut déposer le dossier, se munir obligatoirement de la : photocopie de la pièce d'identité du payeur + lettre manuscrite du payeur attestant prendre les factures cantine à sa charge pour le(s) enfant(s)

MODALITÉS CANTINE - DOCUMENT A CONSERVER



COMMANDE DES REPAS

ATTENTION!

- Fréquentation régulière de la cantine : la commande des repas est réalisée lors de l'inscription en mairie pour l'année scolaire.
- Fréquentation occasionnelle : dorénavant la commande des repas est possible **jusqu'à la veille du jour concerné avant 9h auprès de la mairie.**

Les menus sont affichés à l'école et sont consultables sur le site internet de la commune : www.pennautier.fr

COMMENT PROCEDER POUR UN CHANGEMENT

- A l'accueil de la mairie de 8h à 12h et de 13h à 17h (16h le vendredi)
- Par téléphone au 04.68.25.35.79
- Par mail (conseillé) : cantinescolaire.pennautier@orange.fr

ANNULLATION DES REPAS

ATTENTION!

Repas du LUNDI	Repas du MARDI	Repas du JEUDI	Repas du VENDREDI
Avant Vendredi 9h	Avant Lundi 9h	Avant Mardi 9h	Avant Jeudi 9h

A défaut de ces délais, le repas sera facturé.

En cas de maladie, il n'est donc pas nécessaire de fournir un certificat médical.

SORTIES SCOLAIRES

Afin de faciliter la gestion des repas de vos enfants, les enseignants nous indiqueront les dates des sorties scolaires ainsi que les classes concernées, ainsi les repas seront annulés automatiquement. **En revanche, si votre enfant ne participe pas à la sortie, vous devrez impérativement nous le signaler.**

JOURNEE DU MERCREDI

Le restaurant scolaire ne fonctionne pas le mercredi.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une allergie alimentaire certifiée par un médecin allergologue, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être conclu avant toute fréquentation du restaurant scolaire, et un panier-repas sera fourni par la famille.



Démarche à faire auprès du CIAS

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des factures mensuelles s'effectue en mairie, soit en espèces, soit par chèque libellé à l'ordre du « trésor public » sans oublier de joindre le coupon.

Aucune contestation ne sera acceptée après l'édition de la facture suivante.